

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
17/12/14

Dossier complet le
17/12/14

N° d'enregistrement
F08214P0947

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une véloroute voie verte (portion de l'itinéraire national V73) entre Annonay et
Saint-Marcel-les-Annonay.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLENET Simon, Président

RCS / SIRET

200 043 917 00018

Forme juridique

Administration publique générale - EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d)	Création d'une véloroute voie verte sur un linéaire de 10 km. Sur ces 10 km : - Annonay : reprise d'un chemin existant : environ 1600 m, avec réalisation d'une passerelle sur la rivière Deûme - Davézieux : reprise d'un chemin existant : environ 300m - Davézieux : passage sur voirie existante : environ 700m - Boulieu : création voie verte : environ 250m - Boulieu : reprise chemin existant (voie ferrée) : environ 900m - Boulieu : passage sur voirie existante : environ 1600m - Boulieu : reprise chemin existant (voie ferrée) : environ 1400m - St Marcel : reprise ancienne voie ferrée : environ 600m - St Marcel : passage sur voirie existante : environ 700m - St Marcel : reprise ancienne voie ferrée le long de la RD820: environ 800m - St Marcel : reprise chemin existant ancienne voie ferrée : environ 1000m + 300 reprise voirie existante sur Moulin Ferrand soit création pure d'environ 300m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de créer un itinéraire de véloroute voie verte, la Via Fluvia, qui joindra le fleuve Rhône au fleuve Loire. Sur la communauté d'Agglomération, le secteur Annonay-Saint Marcel sera réalisé en priorité et fait l'objet de ce formulaire. Entre Annonay et la vallée du Rhône, deux itinéraires demeurent possible et seront réalisés en fonction des partenariats noués avec les communautés de communes voisines :

-> traversée d'Annonay sur voirie existante puis descente jusqu'à la vallée du Rhône sur voirie existante (RD270)

-> jonction avec l'ancienne voie ferrée sur Vernosc et poursuite sur Thorrenc : reprise du chemin existant sur l'ancien tracé de la voie ferrée, déjà utilisé aujourd'hui par les cyclotouristes.

Pour des questions de développement durable et de réduction des nuisances liées aux travaux et à leur impact, le tracé privilégie des chemins existants, et privilégiera des revêtements permettant les infiltrations.

4.2 Objectifs du projet

L'est du Massif Central est doté d'un axe touristique fort : l'ancienne voie ferrée (dite « La Galoche ») reliant la vallée du Rhône à la vallée de la Loire. L'itinéraire traverse ce territoire de la vallée du Rhône, via les plateaux d'Annonay, le Massif du Pilat et les Sucs, et jusqu'à la vallée de la Loire aux portes du Puy-en-Velay.

Cet axe se raccorderait à la Via Rhona – Le Léman à la Mer (côté Rhône), et à l'agglomération du Puy-en-Velay au sud la voie verte (Brives-Charensac / Solignac-sur-Loire).

Cet axe fait l'objet depuis de nombreuses années de réflexions par les différents territoires traversés afin que soit aménagée une Véloroute - Voie Verte Interrégionale.

En avril 2013, les EPCI ont décidé unanimement de créer une Entente Intercommunale (articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) afin d'avancer dans ce projet.

L'objectif commun est de créer une Véloroute - Voie Verte interrégionale, d'une longueur de plus de 100 kms, dans une logique de cohérence du produit touristique et devant être à même de générer des retombées économiques importantes.

Les objectifs sont donc multiples :

- > permettre l'itinérance à vélo
- > offrir aux populations locales un aménagement pour la détente ou le sport (vélo, roller, footing, balade...)
- > permettre à la population de s'approprier un axe cyclable structurant sur le territoire pour faire diminuer la part modale de la voiture
- > favoriser les modes doux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation d'une portion de véloroute voie verte en utilisant des voiries existantes ou en améliorant des chemins existants, sur un tronçon de 10 km environ.

La largeur roulable idéale sera de 3 mètres, avec éventuellement un accotement en stabilisé pour la pratique de la course à pieds.

Le franchissement de la Deûme sera réalisé par une passerelle dédiée sur la commune d'Annonay.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation de ces travaux permettra aux cyclistes de rejoindre le département de la Loire.

Les utilisateurs seront non motorisés, avec un impact très faible sur l'environnement (bruit). La voie ne sera pas éclairée, n'entraînant pas d'impact sur les espèces nocturnes par exemple.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autres procédures

Déclaration loi sur l'eau pour la réalisation de la passerelle.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Passerelle créé (Annonay) Longueur totale de la voie verte sur la portion Annonay-St Marcel création pure de voirie	environ 45m environ 10 km environ 300 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Annonay
Davézieux
Boulieu-les-Annonay
Saint-Marcel-les-Annonay

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' "

Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Annonay
Davézieux
Boulieu-les-Annonay
Saint-Marcel-les-Annonay

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Travaux tronçon 1 : Annonay - Boulieu-les-Annonay
Travaux tronçon 2 : Boulieu-les-Annonay - Saint Marcel-les-Annonay
Travaux tronçon 3 : Annonay - vallée du Rhône par RD270
Travaux tronçon 4 : Annonay - vallée du Rhône par ancienne voie ferrée

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

se reporter à la description faite plus haut :

Il s'agit à 30 % de voirie existante (enrobé), et à près de 70% de chemins carrossables ou du tracé de l'ancienne voie ferrée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Annonay POS Modification n°8 - 22/09/2014

Boulieu-les-Annonay : PLU Modification n°1 - 10/04/2013

Davézieux : PLU Modification n°1 - 01/02/2013

Saint-Marcel-les-Annonay : PLU - 10/03/2008

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	une ZNIEFF existe à Vidalon (POURRAT - présence de chauves souris), dans un tunnel fermé qui ne sera pas emprunté par le projet. Il est prévu, en lien avec la LPO, de sécuriser encore le site pour la tranquillité des chauves souris.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Annonay, Boulieu-les-Annonay et Saint-Marcel-les-Annonay se situent en zone de montagne (Massif Central)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le PPBE du Département de l'Ardèche ne met en lumière aucun site en lien avec ce projet

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les PPRI des communes sont approuvés Annonay : 30/08/2010 Boulieu-les-Annonay : 13/02/2008 Davezieux : 13/02/2008 Saint-Marcel-les-Annonay : 13/02/2008
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	servitudes définies sur le site de Faya, jointes en Annexe
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet passe à proximité du site de Vidalon, dont les bâtiments sont inscrit aux Monuments historiques, dans le périmètre de 500m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passage dans secteur soumis à PPRI (joint en Annexe)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté paraît pouvoir être dispensé d'une étude d'impact compte tenu des incidences très limitées sur l'environnement. Il s'agit d'un projet visant à accroître les circulations douces. A ce titre, l'impact en phase d'exploitation est minime. Au contraire, on peut espérer qu'il entraîne un accroissement des pratiques liées aux modes de déplacements doux à l'échelle de l'agglomération. La voie ne générera ainsi aucune pollution olfactive, carbonée ou particulaire supplémentaire. Sur le secteur plus naturel du vallon de Deûme, l'accent sera porté sur l'intégration paysagère (mobilier et revêtement). Les terrains sont, en très grande majorité, publics. On peut estimer que les déblais et remblais s'équilibreront sur l'ensemble du tracé. Les eaux de ruissellement recueillies sur les surfaces imperméabilisées seront infiltrées sur les terrains publics. Lors de la phase travaux, les impacts seront limités de par le choix d'utiliser très majoritairement des voies et chemins existants. La faune présente sur le site ne sera perturbée que pendant la phase travaux. Une attention particulière sera prise pour éviter au maximum les désagréments. Ce projet devrait donc être dispensé d'étude d'impact, par son objet (voie verte), par son volume (largeur limitée), par la faible sensibilité des secteurs traversés (reprise de chemins, anciens tracés de voie ferrée et routes existant, qui seront, de fait, mis en valeur).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PPRI Annonay, <i>Boulieu-les-Annonay, Davézieux, St Marcel-les-Annonay.</i>
Arrêté préfectoral n°2014-197-0013 instituant des servitudes d'utilité publique concernant le site de Faya exploité par la société PAPETERIES CANSON sur la commune d'Annonay
Etude de faisabilité pour la création d'une véloroute voie verte entre le Tracol et la ViaRhôna
Schéma d'accueil du public dans le vallon de Deûme

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Davézieux

le,

7/12/2014

Signature